

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

**LGV SUD EUROPE ATLANTIQUE**  
**MISSION PERMANENTE DE SUIVI**  
**2IEME REUNION DU GROUPE THEMATIQUE N°4**  
**"ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE"**  
**MARDI 16 DECEMBRE 2008 A 14H30**

Sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Chinon, assistaient à ce groupe de travail « environnement et développement durable » :

**\* Au titre des Elus :**

M. Lény BOULAY	Représentant Mme Roiron - Conseil général
M. Éric DECHENE	Conseiller municipal de Sepmes
M. Bernard ELIAUME	Maire de Maillé
M. Bernard MAURICE	Adjoint au Maire de Monts
M Jean François GOURBILLON	Représentant le Maire de Pussigny
M Jacques JOSELON	Adjoint au Maire de Chambray
M. Jean CHAGNON	Adjoint au Maire de Veigné
M. Pierre ANSEL	Représentant le Maire de Nouâtre
M. Serge LECOMTE	Adjoint au maire de Saint-Epain
M. Claude RABOIN	Adjoint au Maire de Sainte-Maure-de-Touraine
M. Roland MARIAU	Maire de Villeperdue
M Jean THOMAS	Maire de Marigny-Marmande
M LAVOISIER	Représentant le Maire de Ste Catherine de Fierbois
M. Gilles BOUVARD	Communauté de Communes du Val de l'Indre

**\* Au titre des services de l'État**

Mme Véronique Samuel	Direction départementale de l'Équipement
M. Jean-François CHAUVET	Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
M Christian DOUALE	Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
Mme Béatrice NOROIS-BOIDIN	Directrice des collectivités territoriales et de l'environnement
M. Éric DUDOGNON	Préfecture d'Indre-et-Loire
Mme Françoise LAMBERT	Préfecture d'Indre-et-Loire

**\* Au titre des organisations syndicales**

M. Dominique MALAGU	UDSEA
M Frank MASSE	Technicien CRPF
M. Michel HUBERT	Fédération départementale de la chasse

**\* Au titre des Associations**

M. Dominique COSSON	Association pour la Protection de Chambray
M. François MARTRES	Sud Indre Collectif LGV
Mme Claire ANSEL	Association pour la Défense et la Protection de Maillé

**\* Autres**

M. Denis MION	Réseau ferré de France
M. Rodolphe FOUCAUD	Réseau ferré de France
M. Michel FIOLEAU	Réseau ferré de France
Mme Corinne ROECKLIN	Réseau ferré de France
M. Didier COURTEMANCHE	Agence Paysage Plus
M. Thierry CHARLEMAGNE	COFIROUTE

**Était excusé :** M. Grégoire RICOU pour la Fédération départementale de la pêche

Monsieur le Sous Préfet de Chinon recueille l'accord des membres du groupe de travail sur le compte rendu de la réunion précédente et donne la parole à RFF.

Monsieur FOUCAUD précise que trois sites particuliers ont fait l'objet d'un travail sur les possibilités d'optimisation de l'intégration de la LGV.

**Passage sur Veigné :**

*ZAC des Gués - traversée RD910 :*

Monsieur COURTEMANCHE, à l'aide d'une présentation graphique, explique les possibilités de traitements du passage de la LGV en parallèle de l'A85 au droit de la ZAC des Gués et de la traversée de la RD910. Le traitement de l'interface avec la zone pavillonnaire au sud-est pourrait ainsi prendre la forme d'un parc paysager sur un merlon modelé avec des noues paysagées également. Ce type d'aménagement aurait l'avantage de masquer les camions qui sont actuellement visibles sur l'A85. Le talus de la LGV est raidi à cet endroit pour limiter l'emprise de la ligne.

Deux hypothèses sont avancées pour l'aménagement du pont de la RD910, toutes deux basées sur un aménagement de cette infrastructure en boulevard urbain avec l'ajout de circulations douces, de garde-corps assez hauts pour limiter les vues sur les déblais et ajoutant des surlargeurs pour la traversée des deux infrastructures (avec éventuellement un décrochement au passage de l'A85). L'une est axée sur des plantations et un verdissement prononcé de cette entrée de ville, l'autre sur un concept de pont habité avec des commerces liés au déplacement.

Monsieur CHAGNON souligne que la solution idéale sur ce secteur était un redressement vertical des parois et une couverture de l'infrastructure. Les solutions alternatives présentées ne répondent pas à cette première demande, mais il note toutefois que les propositions faites par RFF représentent des avancées intéressantes qui méritent d'être étudiées. Il invite COFIROUTE à s'impliquer dans ces études afin de contribuer à masquer la tranchée béante actuelle à l'entrée nord de Veigné.

Monsieur BOUVARD prend note également des avancées faites sur ce secteur, et annonce un courrier du Président de la communauté de communes sur la poursuite souhaitée de ces études. Il souligne que COFIROUTE et le Conseil Général sont des partenaires importants à associer pour réaliser des espaces publics intelligents, et rappelle que la transformation de la RD910 en boulevard urbain est prévu dans le dossier de la ZAC des Gués.

*Secteur de Moulin Fleuri et Beaupré :*

Monsieur COURTEMANCHE expose une proposition de création d'un merlon adouci entre la LGV et la VC13, cet aménagement étant prévu en respectant au maximum le boisement existant et en le reconstituant également sur la partie merlonnée.

Monsieur DOUALE indique que compte tenu de la proximité immédiate des monuments historiques sur ce secteur, il souhaite que le service départemental de l'architecture et du patrimoine soit associé aux détails du dispositif.

*Secteur proche de la traversée de l'Indre :*

Monsieur COURTEMANCHE souligne que dans ce secteur où la voie en déblai remonte sur le viaduc, il n'est pas possible de créer un merlon, et qu'il est donc envisagé de prolonger la protection latérale du viaduc sur la tête de remblai, et d'acquérir les terrains adjacents pour reconstituer un boisement afin de masquer cet aménagement.

Monsieur FOUCAUD précise que le viaduc sur l'Indre fera l'objet d'un traitement acoustique par création de parapets pleins jusqu'à la hauteur de la ceinture des rames. C'est ce parapet qui sera poursuivi sur la tête de remblai.

**Traitement des nuisances des infrastructures autoroutières et ferroviaires :**

Sur l'interrogation de Monsieur MARIAU quant à la méthodologie de travail entre COFIROUTE et RFF, Madame NOROIS-BOIDIN précise qu'une réunion de travail est programmée en janvier et qu'il en sera rendu compte au groupe de travail fin janvier.

Monsieur CHARLEMAGNE souligne son accord pour répondre positivement à cette invitation, et précise que concernant notamment les demandes de la fédération de chasse de créer un passage grande faune supplémentaire sur l'A10 ou de traitement coordonné des nuisances sonores avec la LGV, il est nécessaire que les demandes de l'Etat soient précisées.

Sur la demande de Monsieur JOSELON d'aborder lors de la prochaine réunion, la question de l'utilisation des déblais de la LGV pour améliorer le traitement acoustique de l'A85, Madame NOROIS-BOIDIN souligne la nécessité d'avancer au préalable sur la méthodologie de travail entre RFF et COFIROUTE.

**Passage sur Monts :**

Monsieur COURTEMANCHE présente l'hypothèse de merlon paysager planté entre l'A10 et la LGV dans le secteur du Petit Netilly. Monsieur FOUCAUD souligne que RFF se rapprochera de la commune avec des précisions sur le profil en long de la ligne. Seront également associées la commune de Sorigny et la communauté de communes du Val de l'Indre.

**Traversée de la Vienne :**

Les remblais importants en rive gauche de la Vienne avant la traversée de la rivière vont s'accompagner de modelages paysagers de grande ampleur avec des pentes douces redonnées à l'agriculture. Monsieur FOUCAUD précise que RFF se rapprochera également des communes concernées pour présenter les projets et examiner les situations au cas par cas.

Monsieur GOURBILLON souligne le caractère très intéressant des premières esquisses et la nécessité de travailler avec RFF sur l'affinement de ces hypothèses. Monsieur MARIAU ajoute qu'il aurait été cohérent de traiter ensemble le franchissement de la Vienne et le secteur de Pussigny.

Monsieur COURTEMANCHE précise que la cohérence de l'aménagement est le but recherché sur l'ensemble de la ligne, mais que cette cohérence n'implique justement pas un traitement identique pour l'ensemble des secteurs.

**Base travaux :**

Monsieur ELIAUME rappelle que la base travaux sera le premier grand chantier de ce projet de LGV et qu'il est nécessaire d'avoir rapidement des éléments sur l'intégration paysagère et les protections acoustiques prévues afin de pouvoir les inclure dans les engagements de l'État. Il est rappelé qu'une réunion spécifique de travail avec les communes concernées du secteur sera programmée.

**Passage sur Ste Maure de Touraine :**

Monsieur FOUCAUD rappelle les projets de modelage de terrains au plus proche de la LGV pour aboutir à un effet d'abaissement du profil en long.

**Raccordement de Maillé :**

Monsieur ELIAUME tient à ce que soit rappelé à nouveau l'opposition de la commune de Maillé au raccordement de la LGV à la ligne classique sur son territoire. Il regrette que les nombreux courriers des Ministres ne soient pas considérés comme des engagements à respecter.

Madame NOROIS-BOIDIN souligne que la lettre de mission du Préfet qui fonde ce comité de suivi permanent rappelle le traitement particulier à accorder à l'intégration du projet de LGV dans la traversée de la commune. Un certain nombre de questions transversales abordées lors des groupes de travail apportent des premiers éléments de réponse, mais des problématiques plus spécifiques seront à prendre en compte.

**Traitement de la ligne actuelle :**

Il est indiqué par Madame NOROIS-BOIDIN et confirmé par Madame SAMUEL que la ligne existante restera classée en qualité d'infrastructure bruyante malgré la diminution du nombre de TGV qui seront amenés à l'emprunter après la mise en service de la LGV. Les éventuels points noirs bruit sur cette ligne existante seront à traiter dans les discussions à mener avec les différentes autorités organisatrices de transport. Un groupe de travail départemental sur l'actualisation des points noirs bruit, et plus généralement des infrastructures bruyantes, est en cours et remettra son rapport dans quelques mois.

Monsieur MARIAU demande que des mesures acoustiques soient faites sur la ligne actuelle afin d'obtenir des éléments objectifs sur la différence de bruit entre un TGV et une rame de fret. La justification de l'utilité publique de la LGV par la libération de sillons sur la ligne actuelle pour développer le fret ferroviaire lui fait craindre une très forte augmentation des nuisances. Il évoque notamment le cas de la commune de Noyant de Touraine qui serait fortement impactée.

Monsieur MION répond que RFF n'est pas opposé à la réalisation des mesures acoustiques, et souhaite une concertation avec les services de l'État pour définir les points de mesure les plus significatifs.

**Projet de protocole avec le PNR :**

Monsieur MARIAU souhaite se faire préciser ce point inscrit dans le précédent compte rendu.

Monsieur FOUCAUD précise ainsi que RFF est d'accord pour une collaboration avec le PNR, mais pas nécessairement sous la forme de la prise en charge du poste souhaitée par le PNR. Le protocole reste à définir.

Monsieur DECHENE souhaite savoir si la coopération avec le PNR permettra de traiter les zones à écosystème particulier. Madame ROECKLIN répond que cette coopération pourrait se faire dans les domaines de compétences du PNR, et que la vallée des coteaux est typiquement un domaine d'intervention envisageable.

**Vibrations et habitat troglodytique :**

Sur l'interrogation de Monsieur DECHENE, Madame ROECKLIN souligne que le dossier de DUP contient déjà une étude identifiant les zones à risques. Cette étude a montré qu'il n'y avait pas de risque particulier pour le bâti. Elle sera complétée avec des études géotechniques plus détaillées.

Madame NOROIS-BOIDIN constate que quelques points restent à débattre sur le thème "environnement et développement durable" et propose que ceux-ci soient inclus dans la troisième réunion prévue du groupe de travail n°1 "bruit et insertion paysagère".

Monsieur le Sous Préfet remercie les participants et clôt la réunion à 16h15.

*Le Sous-Préfet,*

*Jean-Pierre TRESSARD*

